

CONTRAT TYPE

Le CIPI est un dispositif de formation financé par le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) et dont la gestion administrative est assurée par AKTO.

N°DRF :

Entre

L'entreprise de travail temporaire :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement :

N° de SIRET :

Représentée par M/Mme :

Agissant en qualité de :

et

M/Mme :

demeurant à :

Date de naissance : Tél. :

Mail* :

Diplôme le plus élevé obtenu :

Intitulé :

*Le mail du salarié sera utilisé dans le cadre des enquêtes menées par AKTO

Il ressort :

Que l'intérimaire recruté(e) correspond à l'une des catégories suivantes :

	Catégorie	Justificatifs	À conserver par l'ETT/ETTI	À transmettre à l'OPCO
<input type="checkbox"/>	Les publics accompagnés dans leur mise à l'emploi par les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Pas de justificatif spécifique		
<input type="checkbox"/>	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi tels que prévus à l'article L 5212 – 13 du code du travail, dont les travailleurs handicapés	Avis CDAPH reconnaissant le handicap ou attestation d'invalidité de la sécurité sociale		X (au moment de la saisie du contrat)
<input type="checkbox"/>	Personne reconnue définitivement inapte, par le médecin du travail, à occuper un emploi correspondant à sa qualification antérieure	Avis d'inaptitude délivré par la médecine du travail	X	
<input type="checkbox"/>	Les personnes rencontrant des difficultés de maîtrise des savoirs de base	Bilan de positionnement sur les compétences linguistiques et savoirs de base		X (en amont du projet)
<input type="checkbox"/>	Bénéficiaires des minima sociaux notamment le RSA ou l'ASS	Attestation de la CAF pour les bénéficiaires du RSA ou attestation Pôle emploi pour l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)	X	
<input type="checkbox"/>	Les demandeurs d'emploi de longue durée dont l'expérience et/ou les compétences et les qualifications ne permettent pas un accès immédiat à l'emploi	Historique demandeur d'emploi délivré par Pôle emploi	X	
<input type="checkbox"/>	Les bénéficiaires d'une protection internationale et les demandeurs d'asile dans le cadre de la réglementation en vigueur	L'un des documents suivants : - Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale - Décision de l'Offre français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) - Récépissé de demande de carte de séjour - Titre de voyage	X	
<input type="checkbox"/>	Les personnes sans expérience professionnelle dont le niveau de qualification ne dépasse pas le niveau 3 (CAP/BEP)	Attestation sur l'honneur du/de la salarié(e) précisant le dernier diplôme ou la dernière certification professionnelle obtenue et mentionnant les difficultés d'accès à l'emploi (document type)	X	
<input type="checkbox"/>	Les personnes sans activité professionnelle depuis au moins 1 an	Attestation sur l'honneur du/de la salarié(e) précisant qu'elle a interrompu son activité professionnelle et le motif	X	

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le présent contrat d'insertion professionnelle intérimaire, au sens de l'article L. 1251-57 du code du travail, est conclu pour une période maximale de 6 mois, soit du [] au []⁽¹⁾

en conformité avec les dispositions de l'accord du 8 décembre 2004 relatif à la mise en place des contrats spécifiques dans le travail temporaire, et de l'accord du 29 novembre 2019 en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés de la branche du travail temporaire tout au long de leur vie professionnelle.

Le contrat comporte une période d'essai d'une durée de [] jours.

(1)indiquer les périodes d'interruption éventuelles : []

Article 2

L'entreprise s'engage auprès de M/Mme []

- à lui faire suivre l'action de formation suivante : []

Cette action comporte [] heures de formation

du [] au []

- à lui proposer [] heures de mission de travail temporaire (70 heures minimum) sur une période de 6 mois à partir du début de la formation

L'entreprise a fait suivre à M/Mme []

un bilan de positionnement de [] heures (bilan facultatif) du []

au [] préalablement au CIPI.

L'entreprise fera suivre à M/Mme []

une évaluation de [] heures (évaluation facultatif) du []

au [] après le CIPI.

Article 3

L'entreprise confie au prestataire de formation []

l'animation de la formation d'une durée totale de [] heures.

Adresse du lieu de formation : []

Horaires de formation : []

Article 4

M/Mme []

s'engage à suivre les actions de formation prévues au présent contrat et à accepter les missions proposées.

Article 5

Le tuteur de l'entreprise de travail temporaire est M/Mme (Prénom, Nom)

[REDACTED]

Fonction :

[REDACTED]

qui assure, en liaison avec le prestataire de formation, le suivi du bénéficiaire pendant la formation.

Article 6

Pendant les périodes de formation, M/Mme [REDACTED] est rémunéré(e) sur la base de la rémunération perçue au titre de la dernière mission de travail temporaire effectuée au cours des 12 mois précédant la signature du contrat, soit un salaire horaire de [REDACTED]

Si le (la) salarié(e) n'a pas effectué de mission de travail au cours des 12 derniers mois, sa rémunération sera au moins égale au SMIC.

Pendant les périodes de mission, M/Mme [REDACTED]

est rémunéré(e) conformément aux dispositions de l'article L 1251-18 du code du travail, soit un salaire horaire de : [REDACTED]

Article 7

À l'issue de la formation, il est remis au salarié une attestation originale, le document original de certification ou tout autre document validant la formation.

Fait à [REDACTED]

le [REDACTED]

(en trois exemplaires dont un pour chacune des parties et un pour AKTO)

Le salarié

L'entreprise de travail temporaire

En conformité avec la loi "informatique et libertés", le traitement des informations contenues sur ce document a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. sous le numéro 223125. Vous pouvez accéder aux informations enregistrées et les faire rectifier en vous adressant à AKTO.